

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

du 31 mars 2015

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 mars 2015

La séance est ouverte

Le 31 mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	M. TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M. MAYEUX	Muriel EYL	E	Mme LABASTHE
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	E	M. GACHET	Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	Mme BENCTEUX
Sylvie OHRENSSTEIN- DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CONSTANT est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 31 Mars 2015

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
FINANCES		
2015/33	Vote des taux d'imposition 2015 (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti et contribution foncière des entreprises, TEOM)	Adopté à l'unanimité
2015/34	Vote du budget primitif - Budget Principal « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU MONTESQUIEU » Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/35	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « GESTION DU SITE MONTESQUIEU » Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/36	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « Extension Site Montesquieu» Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/37	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « TRANSPORTS SCOLAIRES » Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/38	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU» Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/39	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « AERODROME BORDEAUX LEOGNAN SAUCATS » Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
2015/40	Vote du Budget Primitif - Budget Annexe « photovoltaïque» Exercice 2015	Adopté à l'unanimité
ADMINISTRATION GENERALE		
2015/41	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
VIE ASSOCIATIVE		
2015/42	Subventions	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2015/43	Bassins versants - actions 2015 - Subvention technicien rivière	Adopté à l'unanimité

2015/44	Partenariat avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des pêcheurs de l'eau Bourde (AAPPMA)- Subvention	Adopté à l'unanimité
ORDURES MENAGERES		
2015/45	Convention CONTRAT OCA D3E - Eco-organisme Recylum - Convention relative à lampes usagées issues des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	Adopté à l'unanimité
2015/46	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2014	Non soumis au vote
2015/47	Acquisition de matériel pour le compostage individuel - demande de financement	Adopté à l'unanimité
2015/48	Vente de matériel pour le compostage individuel - Modifications des tarifs	Adopté à l'unanimité
TECHNIQUE		
2015/49	Adhésion a un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique	Adopté à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
2015/50	Appel a candidature pour la construction, l'exploitation et la gestion d'un restaurant sur la technopole	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2015/51	Office du tourisme de Montesquieu Convention d'objectifs 2015-2017	Adopté à l'unanimité
2015/52	Office du tourisme de Montesquieu - Approbation du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 - Attribution d'une subvention	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président souhaite revenir sur l'enquête publique concernant le projet LGV et sur son rendu, à savoir un avis défavorable, et se dit satisfait d'avoir participé à toutes les réunions des communes pour arriver à ce résultat. Il remercie les associations qui ont été au côté des élus et des habitants du territoire et qui ont permis aux commissaires enquêteurs de prendre cette décision. Il ajoute que le conseil d'État se prononcera l'an prochain, il faut espérer que cet institution soit du même avis, il faudra rester attentif à la suite donnée à ce projet.

Monsieur le Président félicite Madame Corinne MARTINEZ et Monsieur Bernard FATH, présents ce soir, pour leurs élections en tant que conseillers départementaux.

Monsieur CONSTANT est désigné secrétaire de séance.

2015/33 - Vote des taux d'imposition 2015 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et contribution foncière des entreprises, TEOM)

Rapporteur : Monsieur le Président

Comme il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, il s'agit de fixer la fiscalité pour l'année 2015 en ce qui concerne les entreprises

- le taux de CFE à 25,94 %

Les taux de fiscalité ménages comme suit :

- le Taxe d'habitation à 8,77%
- le Taxe sur le foncier bâti à 1,17%
- le Taxe sur le Foncier non bâti à 5,70%

et de baisser la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères à 12,40 %

Adopté à l'unanimité

2015/34 - Vote du budget primitif - budget principal « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU » Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

En 2015, la Communauté de Communes compte un budget principal et six budgets annexes. Le budget consolidé représente 30.985 k€ en fonctionnement et 13.041 k€ en investissement.

Monsieur DUFRANC indique qu'il votera favorablement le budget pour les raisons évoquées par Monsieur le Président. Cependant il observe que pour la section fonctionnement même si les besoins existent il faut être attentif à l'augmentation du 012 prévue cette année, même avec les explications données, notamment avec la création du service d'instruction des Droits des Sols. Il faut être attentif dans le contexte actuel à ne pas accroître les charges de fonctionnement.

Monsieur DUFRANC pense qu'il est bien d'avoir intégré le budget des ordures ménagères au budget principal, car on peut voir en faisant les comptes que le produit de la TEOM est excédentaire par rapport aux dépenses qui sont générées par la collecte et le traitement des déchets. Monsieur DUFRANC approuve la décision qui consiste de ne pas alourdir la charge de ce produit.

Sur l'investissement, il est vrai que les nouvelles compétences en matière de la loi GEMAPI et la protection des bassins versants justifient un niveau d'investissement conséquent. Il s'agit d'une bonne chose, car ces investissements seront mis en œuvre rapidement par rapport à ce qui aurait pu être assumé par l'État directement. Il s'agit d'une grosse responsabilité notamment juridique. Les concitoyens attendent des élus une réactivité sur ce type de compétence. C'est une bonne chose de renforcer les effectifs et de mener des études pour avoir la meilleure appréciation possible de ce qui doit être effectué.

Monsieur DUFRANC informe que son conseil municipal a voté les modifications des statuts de la Communauté de Communes comme il a été demandé. Il souligne qu'il faut maintenant passer aux actes et prévoir un programme de travaux. Certaines voiries nécessitent des interventions d'urgence.

Pour conclure, Monsieur DUFRANC espère que le vote de ce budget permettra d'avancer sur ces différents points.

Monsieur FATH, remercie Monsieur le Président pour ses félicitations.

Il souligne que ce budget est très bon, il tient compte des réalités et des conditions dans lequel se retrouve confronté notre État. C'est aussi un budget qui prend des précautions, tout en préparant l'avenir par une volonté ferme d'assurer des investissements structurants pour notre territoire.

Concernant l'augmentation des frais du personnel, celle-ci se justifie par l'augmentation de notre périmètre d'activité, il ne faut pas comparer ce chiffre à 2014, car le pourcentage d'augmentation est plus élevé, mais bien tenir compte de l'évolution de notre périmètre d'activité.

L'instruction des droits des sols est un sujet important, c'est une œuvre de solidarité de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES pour les 9 premières communes, qui confère à celles-ci un allègement important dans leur budget communal, budget qui devient de plus en plus difficile à équilibrer.

C'est aussi une œuvre de mutualisation liée à des activités sectorielles.

Pour Monsieur FATH, cette œuvre est un atout pour les communes qui n'est pas forcément valorisé et relayé auprès de la population. Il faudra à l'avenir avoir ce travail de communication à l'esprit pour que la population en soit bien consciente. Monsieur FATH souligne que cette mutualisation a déjà été opérée en son temps avec la petite enfance et le service emploi et profite de l'occasion pour le rappeler.

Monsieur FATH ajoute que la baisse de la TEOM intervient pour la deuxième année à la Communauté de Communes de Montesquieu, alors que d'autres Communauté de Communes l'augmente, comme nous pouvons le lire dans la presse. Le mérite conjugué en revient à Monsieur le Président et Monsieur LEMIRE vice-président en charge de la gestion des déchets pour leur travail extrêmement pointu de tous les jours.

Autre sujet qui intervient en faveur de l'allègement des budgets communaux, la gestion des bassins versants, grâce à la Communauté de Communes, il s'agit là encore d'une contribution financière en moins à demander aux administrés.

Monsieur FATH ajoute qu'il va falloir multiplier les fonds de concours pour continuer à structurer notre territoire. Aujourd'hui ce sont les pistes cyclables, mais demain il faudra penser aux chemins de randonnées et bien d'autres sujets d'intérêt communautaire. Le travail en commission Aménagement du territoire sera particulièrement important et grâce aux marges de manœuvre présentées ce soir par Monsieur le Président au budget, les réflexions menées en

commission ne seront pas confrontées au mur du manque d'argent. Il y a des possibilités qui doivent être raisonnablement utilisées, ce budget les offrent les présentent et les confortent.

Monsieur AULANIER se félicite pour la baisse de la TEOM, pour la deuxième année consécutive. Cette baisse est liée aux efforts des habitants pour la politique du tri, mais aussi à la capacité de recyclage, il s'agit d'une juste récompense des efforts de ceux-ci, mais aussi d'une récompense pour la Communauté de Communes, qui pour réduire les coûts distribue des composteurs incitant la population à avoir des comportements plus vertueux.

Monsieur AULANIER se félicite également pour la politique de recours à l'emprunt qui est une volonté politique et économique d'extension des entreprises. Monsieur AULANIER rappelle qu'en complémentarité avec la métropole et le développement d'euratlantique, nous avons vocation à attirer de nouveaux habitants là où il y a des moyens de transport, ce qui est le cas avec un couloir de TER très intéressant.

Le fait de nous équiper en déchetterie ou en réduisant les risques en travaillant sur les digues va dans le sens de la sécurité et a pour but de rendre le territoire plus attrayant. La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES est dynamique et n'a pas d'inquiétude par rapport à l'avenir donc nous pouvons recourir à l'emprunt.

Monsieur AULANIER se félicite également pour le mécanisme des fonds de concours qui est appliqué aux pistes cyclables, parce qu'il y a une volonté partagée et explicite de donner les moyens de doper la créativité et d'encourager les communes à bénéficier de ces fonds de concours qui financent jusqu'à 50 % ces pistes cyclables pour en construire plus.

Monsieur AULANIER rejoint les propos de Monsieur FATH, il y a d'autres domaines sur lesquels nous pouvons exprimer la volonté de promouvoir certains axes, par exemple le logement social, la loi SRU nous a permis d'abonder un fond pendant une année, ce qui a permis de financer la construction de logement social. Cela reste de l'épargne forcée à l'usage d'un souhait collectif de certains investissements.

Monsieur le Président remercie pour les différentes interventions.

Il précise que la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES a aujourd'hui une action de développement de son territoire mais aussi une vocation significative de solidarité entre les communes. Il ne faut pas oublier que cette solidarité sur le territoire de Montesquieu est unique. Certaines intercommunalités ne reversent pas en totalité la taxe professionnelle et certaines n'exercent pas les compétences que nous exerçons aujourd'hui.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES exerce certaines compétences exercées autrefois par les syndicats sans demander de financement aux communes, le ramassage des déchets, le tourisme, l'emploi, les bassins versants, les transports scolaires, toutes ces compétences sont exercées par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, et allègent les budgets communaux, c'est une réalité qu'il ne faut pas oublier.

Monsieur le Président se dit ravi d'avoir de bons résultats ce qui témoigne de la bonne santé de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Adopté à l'unanimité

2015/35 - Vote du budget primitif - budget annexe « Gestion du site MONTESQUIEU » - Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit du budget du site technopolitain. Il est équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement il affiche un budget de 627 k€. Les charges concernent l'entretien, le gardiennage et la mise en valeur du site.

En investissement (budget de 395 k€), des compléments d'aménagement seront réalisés en concertation avec les entreprises du site.

Adopté à l'unanimité

2015/36 - Vote du budget primitif - budget annexe « Extension site MONTESQUIEU » - Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Il reste 96.999 m2 à commercialiser, 2 lots ont été prévus comme vendus pour 298 k€. En fonctionnement, une campagne de promotion économique est planifiée. Des compléments d'aménagements de voirie, de paysagement sont budgétés pour 180 k€.

Adopté à l'unanimité

2015/37 - Vote du budget primitif - budget annexe « Transports Scolaires » - Exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

1.994 k€ sont prévus en fonctionnement. La révision des prix du marché des transporteurs est attendue en septembre 2015.

Le nombre de jeunes collégiens/lycéens reste stable. Les tarifs des familles restent stables en 2015, le Conseil Général ne faisant pas évoluer son propre tarif.

Rappelons que les salaires figurent au chapitre65 au lieu du chapitre 12.

Une réflexion est menée sur un outil logiciel de gestion des trajets et de la facturation.

La subvention du Conseil général est prévue pour 1.240 k€. Le BP de la CCM équilibre le budget avec une subvention d'équilibre de 268 k€.

Le système d'avances prévu au marché est maintenu (chapitre 75 et 65 : 266 k€)

2015/38 - Vote du budget primitif budget annexe « centre de ressources du site Montesquieu » exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Siège de la Communauté, hôtel, pépinière et incubateur d'entreprises, le centre de ressources a un budget de fonctionnement de 396 k€.

Les salaires figurent au chapitre 65 au lieu du chapitre 12.

La fibre optique sera un nouveau service opérationnel fourni cette année (20 k€).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un virement du BP à hauteur de 40 k€

La section investissement comporte 476 k€ de travaux d'entretien et rénovation du bâtiment.

L'équilibre de la section investissement est assuré par un virement du budget principal à hauteur de 240 k€ en complément des versements des années précédentes (379 k€).

Adopté à l'unanimité

2015/39- Vote du budget primitif budget annexe « Aérodrome bordeaux Léognan Saucats » exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Le budget de fonctionnement représente 441 k€. L'entretien et la préservation du site sont les charges principales de ce budget annexe.

Les salaires figurent au chapitre 65 au lieu du chapitre 12.

Les investissements concernent la réparation du parking avion, la réhabilitation des réseaux et des travaux sur bâtiments existants, le tout pour un montant prévu de 406 k€.

L'équilibre de la section investissement est assuré par un virement du fonctionnement pour 306 k€ .

Adopté à l'unanimité

2015/40 - Vote du budget primitif budget annexe « photovoltaïque » exercice 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Entretien et maintenance sont les postes principaux de l'unique section fonctionnement. Les KWH produits par les 86.720 KV facturés 65 k€ à ERDF permettent l'équilibre du budget.

Adopté à l'unanimité

2015/41- Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes de Montesquieu en créant deux emplois d'instructeurs des autorisations d'urbanisme et dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (invalidité et limite d'âge) d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe.

Adopté à l'unanimité

2015/42- Subventions

Rapporteur : Monsieur FATH

Les associations, ateliers de musique en terre des graves et Marque Page ayant reçu un avis favorable lors de leurs examens par la commission vie associative, il s'agit de verser une subvention à ces deux associations dans le cadre d'une convention annuelle.

Monsieur FATH indique que cette délibération manifeste le désire fort pour la Communauté de communes d'accompagner dans le domaine de la culture.

Adopté à l'unanimité

2015/43- Bassins versants - actions 2015 - subvention technicien rivière

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit de conduire les opérations permettant d'assurer et promouvoir la conservation quantitative et qualitative ainsi que l'amélioration du patrimoine hydraulique de ces milieux aquatiques et solliciter les soutiens correspondants auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.

Adopté à l'unanimité

2015/44- Partenariat avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pêcheurs de lot bourde (AAPPMA) - subvention

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes a la responsabilité depuis le 1er janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

Il s'agit de poursuivre cette année le partenariat pour la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, et d'accorder pour l'année 2015 une subvention d'un montant de 1300,00 €.

Adopté à l'unanimité

2015/45 - Convention contrat OCA D3 E - Eco organisme recyclum - convention relative aux lampes usagées issues des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3 E)

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Pour la CCM, la collecte sélective des D3E se fait toujours sur les deux déchetteries communautaires (un point de collecte ne peut être éligible que s'il permet de collecter au moins 1,5kg/habitant/an de D3E).

Elle est organisée en 4 flux définis par l'arrêté du 13 mars 2006 relatif au registre des producteurs D3E : gros électroménager froid (GEMF), gros électroménager hors froid (GEMHF), écrans (ECR) et petits appareils en mélange (PAM).

Il s'agit de conventionner avec l'organisme coordonnateur OCA D3E et l'éco-organisme Recylum pour une durée de 6 ans.

Adopté à l'unanimité

2015/46 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2014

Monsieur le Président précise que le rapport se trouve à disposition sur les tables.

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Monsieur LEMIRE remercie les services de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU et les habitants qui sont à l'écoute des gestes de l'environnement.

Après avoir précisé les points marquants du rapport, Monsieur LEMIRE ajoute que ce qu'il faut retenir en 2014, c'est l'ouverture de la déchetterie de la Brède, en photo de couverture du rapport. Cet équipement est très important.

Adopté à l'unanimité

2015/47 - Acquisition de matériel pour le compostage individuel - demande de financement

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Depuis 2005, la CCM promeut le compostage individuel comme alternative à la valorisation des biodéchets de cuisine et des déchets du jardinage et ainsi s'engage dans une politique de prévention des déchets sur son territoire.

Ainsi, la collectivité va de nouveau notifier un marché de quatre ans concernant l'acquisition de composteurs. La fourniture nouvelle de composteurs de gros volume servira notamment à la mise en place d'opérations de compostages collectifs, partagés et auprès des gros producteurs de bio-déchets.

Depuis 2005, 2850 composteurs ont été fournis aux habitants de la CCM. Cette opération est soutenue par le Conseil Général de la Gironde à hauteur de 30 % maximum, selon notre coefficient de solidarité (0,82 en 2015).

Il s'agit donc de solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et de tout autre partenaire potentiel.

Adopté à l'unanimité

2015/48 - Vente de matériel pour le compostage individuel - modifications des tarifs

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit de définir les nouveaux prix d'acquisition de matériel pour le compostage individuel des

particuliers selon les tarifs suivants :

- 15 € pour un petit composteur (325 l),
- 30 € pour un gros composteur (830 l),
- et 15 € pour le kit d'extension permettant de passer de 325 à 830l.

Adopté à l'unanimité

2015/49 - Adhésion a un groupement de commandes pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Rapporteur : Monsieur le Président

Les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) est le coordonnateur de ce groupement.

Il s'agit d'adhérer a ce groupement de commande afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs tarifs.

Adopté à l'unanimité

2015/50 - Appel a candidature pour la construction, l'exploitation et la gestion d'un restaurant sur la technopole

Rapporteur : Monsieur le Président

Après deux projets non aboutis Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de se poser les bonnes questions sur les actions à mener concernant ce projet.

Il a donc été décidé de lancer un appel a candidature visant à recueillir des propositions de projets pour la construction, l'exploitation et la gestion d'un restaurant sur la Technopole par le biais d'un bail à construction.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'est pas exclu que nous puissions avoir un autre emplacement a contrario de l'emplacement initialement prévu.

Monsieur DUFRANC souligne que c'est un sujet d'importance. Il regrette que le projet de Monsieur CAUSSIN n'ait pas été retenu à cause des banques qui n'ont pas souhaité s'engager. Il y a une urgence à créer un restaurant adapté sur le site.

Monsieur DUFRANC souligne que la proposition au conseil est convenable sur le plan technique, est intéressante mais il craint que pour les mêmes motifs nous butions sur la même difficulté avec les banques. C'est peut-être un peu tôt pour le dire, mais à terme il serait souhaitable que la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES reprenne la main sur l'investissement par le biais d'une DSP.

Les montages de l'opération devront être adaptés en fonction des réponses du marché, si nous n'obtenons pas de réponse, il faudra se poser la question d'un autre montage juridique si nous ne pouvons pas faire autrement.

Monsieur le Président répond qu'il faut tenter la dernière chance, l'implication d'un investisseur.

Monsieur le Président pense qu'avoir un restaurant in situ est un atout indéniable pour le site et son développement.

Il est vrai que Monsieur CAUSSIN avait un projet intéressant et réfléchi, il est dommage que son projet n'ait pu aboutir à cause du désengagement des banques.

Monsieur FATH informe que plusieurs entrepreneurs l'ont contacté, forts intéressés par l'attractivité de la technopole. Il précise que pour ces entrepreneurs, ce n'est pas le montage financier qui pose souci mais l'emplacement du restaurant.

Adopté à l'unanimité

2015/51 - Office du tourisme de Montesquieu - Convention d'objectifs 2015-2017

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Office de tourisme a pour missions la promotion touristique du territoire, l'animation touristique et la commercialisation de produits touristiques.

Adopté à l'unanimité

2015/52 - Office du tourisme de Montesquieu - Approbation du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 210 000€ plus la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Montesquieu nécessaire à son fonctionnement pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée*